

Bonjour

Lors de l'assemblée communale du 27 septembre, les insoumis de La Rochelle avaient décidé de « s'associer à la dynamique initiée par le « Mouvement Citoyen Rochelais (MCR) » sous certaines conditions que nous avons écrites.

A savoir, qu'il devait y avoir une rencontre avec les acteurs du MCR afin de définir ensemble un accord politique sur :

- les grandes lignes du programme
- la méthode (assemblées citoyennes, construction de la liste, second tour)
- les modalités d'organisation d'une première assemblée citoyenne commune de type fédération populaire en vue de la co-construction d'un projet municipal et de la constitution d'une liste citoyenne.

Cette rencontre proposée au MCR devait avoir lieu le 4 ou le 11 octobre. Mais elle n'a pas pu se tenir.

De plus, le MCR s'est lancé officiellement et seul le 18 octobre dans les municipales.

Parallèlement, la Gauche Républicaine Socialiste (GRS) et le Mouvement Républicain et Citoyen (MRC) qui avaient finalisé le 26 septembre avec le MCR un accord politique et organisationnel en vue de travailler avec ce mouvement pour les municipales à La Rochelle nous a fait savoir le 14 octobre : *" La GRS17 en tant que parti ne se juge pas actuellement en capacité d'être signataire d'accords sur La Rochelle. Des militants peuvent toutefois s'investir à titre personnel dans des espaces résolument à gauche."*

La perspective de nous associer à cette liste a donc été remise en cause lors d'une réunion du 19 octobre à laquelle étaient conviés tous les insoumis rochelais.

Nous bifurquons désormais dans une stratégie de construction d'une fédération populaire à La Rochelle construite sur des assemblées citoyennes telles qu'inscrit lors de l'assemblée communale comme incontournable de la discussion avec le MCR (voir notre texte).

Dans cette perspective, les Insoumis.es organisent une assemblée citoyenne le 29 novembre prochain (invitation jointe).

Dès lors, et afin de clarifier la situation nous demandons au comité électoral de revoir sa décision et, si c'est possible, de modifier la formulation publiée sur le site de la FI : non pas « Participation au Mouvement Citoyen Rochelais » mais « participation à une liste citoyenne » et a minima en urgence supprime la référence au MCR actuellement en ligne dans la liste des communes validées

P/le binôme chef de file de la campagne municipale de La Rochelle

██████████

La Rochelle, le 15/11/2019